

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 7 DECEMBRE 2023

Délibération n°2023.12.154 B

Affectations d'autorisations de programme

LE SEPT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS à 17h30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 1^{er} décembre 2023

Secrétaire de Séance: Bertrand GERARDI

Membres en exercice: **27**

Nombre de présents: **22**

Nombre de pouvoirs: **3**

Nombre d'excusés: **2**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Gérard DESAPHY, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Francis LAURENT, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gérard ROY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT,

Ont donné pouvoir :

Philippe VERGNAUD à Pascal MONIER, Michel BUISSON à Francis LAURENT, Jean REVEREAULT à Bertrand GERARDI,

Excusé(s):

Michel GERMANEAU, Gérard DEZIER,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231207-2023_12_154B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2023

Publication : 14/12/2023

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 DECEMBRE 2023

**DELIBERATION
N°2023.12.154 B**

Rapporteur : François NEBOUT

AFFECTATIONS D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Ainsi que précisé dans le règlement budgétaire et financier de GrandAngoulême adopté le 16 mars 2023, l'affectation d'une autorisation de programme (AP) est la décision de réserver à une opération d'investissement déterminée ou à un concours financier apporté à un tiers tout ou partie d'une AP. Elle résulte du vote d'une délibération définissant le programme de l'opération ou individualisant la subvention. Plusieurs opérations peuvent ainsi être financées par une même AP.

L'objet du présent rapport est de proposer des affectations d'AP pour le financement d'opérations relevant du budget principal et du budget annexe assainissement collectif.

Budget principal

• **AP 37 – Nautilus toiture – 2 510,40 K€**

Il est tout d'abord proposé de renommer cette AP en "Nautilus – Travaux contentieux DO" (dommage ouvrage), ce programme ayant pour objectif de remédier aux désordres constatés lors de la réception des travaux il y a 20 ans et qui ne concernent pas que la toiture mais également les murs.

Il est proposé de distinguer au sein de ce programme deux opérations avec l'affectation des montants suivants :

- Réhabilitation des murs : 980,50 K€
- Toiture : 1 529,90 K€

• **AP 51 – Local stockage de GrandAngoulême – 1 280 K€**

Ce programme concerne l'ensemble des travaux de réhabilitation du bâtiment situé boulevard Artigalas, acquis en 2019 pour y installer la régie Patrimoine et le stockage de divers biens tels que mobilier, vêtements de travail, EPI, ...

Or, il est proposé d'aménager la partie du bâtiment R+1 à usage de bureaux pour les mettre en location et ainsi intégrer les biens industriels et commerciaux et l'activité de gestion immobilière.

Dès lors, la gestion s'en trouve modifiée car cette activité de loueur de biens industriels et commerciaux est assujettie à TVA et les travaux de réhabilitation qui doivent prochainement commencer vont donc être gérés en HT.

Il apparaît ainsi essentiel de bien distinguer deux parties dans le bâtiment et deux opérations distinctes avec l'affectation des montants suivants :

- Immeuble de rapport : 140 K€ HT
- Local de stockage : 1 140 K€ TTC

Budget annexe Assainissement

• **AP 16 – Travaux canalisations et ouvrages 2023 -2026 : 10 934,2 K€**

Une opération avait déjà été distinguée au sein de cette AP :

- Les travaux de canalisation induits par le BHNS 2 pour 300 K€.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231207-2023_12_154B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2023

Publication : 14/12/2023

Il est proposé aujourd'hui de distinguer trois autres opérations au sein de ce programme d'ensemble :

- **Les travaux de reprise des bétons de la STEP de Fléac pour 600 K€.** Suite à l'observation de dégradations importantes des bétons en 3 zones (fosse à graisses, caniveau d'arrivée des effluents sur les dégraisseurs et ciel gazeux des dégraisseurs), une expertise judiciaire a été menée et conclue à diverses responsabilités. Si la 1^{ère} zone a été réparée, il reste à réparer les zones 2 et 3 pour un montant estimé à 600 K€.

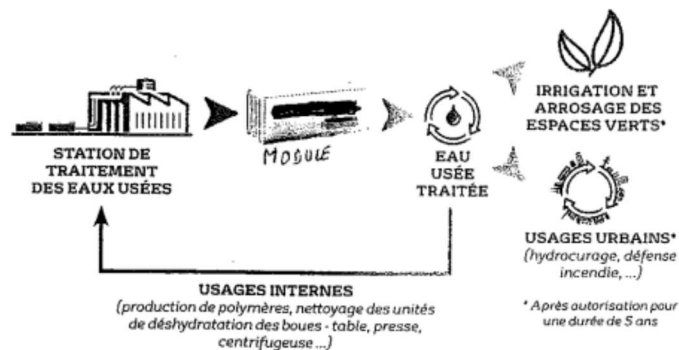
En contrepartie, suite à une requête déposée par l'avocat de GrandAngoulême et sur appui de l'expertise judiciaire, les entreprises concernées devront verser à GrandAngoulême une indemnité d'un montant de 449 K€.

- **Le retraitement des eaux usées de la STEP de Frégeneuil (opération REUT) pour 350 K€.**

La station de Frégeneuil produit de l'eau épurée actuellement rejetée dans la Charente. La REUT permettrait de réutiliser cette ressource là où on utilise l'eau potable ou de l'eau prélevée dans le milieu naturel.

Le programme de cette opération serait le suivant :

- **Installation d'un module de traitement de l'eau épurée** sur la station pour filtrer et désinfecter l'eau épurée, lui donnant une très bonne qualité. **Montant estimé : 80 K€.** Un premier usage sera la constitution du polymère sur la station elle-même pour économiser l'eau potable
- **Création d'un réservoir avec pompes et canalisations** vers les usages envisagés : aire de lavage des camions, service de nettoyage et serres municipales de la ville d'Angoulême. **Montant estimé : 270 K€.**



Des subventions de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de la Région sont possibles à hauteur de 70 % du montant de l'opération.

- **Poste de refoulement de Gond-Pontouvre – Dégrilleurs pour 200 K€.**

L'ancienne station d'épuration du Gond-Pontouvre est devenue un important poste de refoulement des eaux usées.

Or la bêche de ce poste est profonde et large et l'entretien est dangereux pour les agents qui interviennent lors des pompages. De plus, on constate un apport de matière organique conséquent sur la station d'épuration de Frégeneuil.

Aussi, il est proposé d'installer 2 dégrilleurs automatiques placés dans les canaux désableurs en amont de la bêche. **Montant estimé : 200 K€.**

Ces diverses affectations permettront de suivre plus finement les opérations identifiées pour plus de transparence dans la gestion des crédits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231207-2023_12_154B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2023

Publication : 14/12/2023

Je vous propose :

D’AFFECTER :

Au Budget principal

- AP 37 : Nautilus Dommage Ouvrage :
 - o 980,5 K€ au financement de l’opération relative à la réhabilitation des murs
 - o 1 529,90 K€ au financement des travaux de reprise de la toiture

- AP 51 : Local de stockage GrandAngoulême :
 - o 140 K€ au financement des travaux d’aménagement du R+1 avec une gestion en TVA directe au titre de l’activité de loueur de biens industriels et commerciaux
 - o En ramenant à 1 140 K€ le financement des travaux de réhabilitation des locaux de stockage

Au budget annexe Assainissement

- AP 16 : Canalisations et ouvrages 2023-2026 :
 - o 600 K€ au financement de la reprise des bétons de la STEP de Fléac
 - o 350 K€ au retraitement des eaux usées de la STEP de Frégeneuil
 - o 200K€ au financement de dégrilleurs sur le poste de relèvement de Gond-Pontouvre.

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L’UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
--	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231207-2023_12_154B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2023

Publication : 14/12/2023